

PARMAIN NOTRE VILLE

#11

MAGAZINE D'INFORMATIONS

www.ville-parmain.fr - Suivez nous sur Facebook [villedeparmain](https://www.facebook.com/villedeparmain)

MARS 2024



SOMMAIRE

#11

Le mot du Maire	p.3	Culturel	p.20
Autour du tapis vert	p.4	Commerce et artisanat	p.21
Les points de l'ordre du jour des comptes rendus des séances : <ul style="list-style-type: none">• Séance du 6 décembre 2023• Séance du 21 décembre 2023		Nouveaux commerces/artisans	p.22
Sécurité - Circulation	p.5	<ul style="list-style-type: none">• Maison d'hôtes• Centre Expert• Ludivine Chauvin Bien-être• Atelier galerie AMMA	
<ul style="list-style-type: none">• De nouveaux équipements pour la police municipale• La circulation : toujours plus de sécurité...• Activité de la police municipale au cours de l'année 2023		Du côté des associations :	p.23
Urbanisme - Habitat - Patrimoine	p.6	<ul style="list-style-type: none">• Muay Thaï Boxing Parmain• AREJ• CPCLC• Chœurs de la Vallée du Sausseron• La Leche League• CPTL	
<ul style="list-style-type: none">• Rénovation du lavoir• Parcelle du barrage• Résidence Hêtre Pourpre		<ul style="list-style-type: none">• Nouvelles associations	
Enfance - Scolaire	p.7	A propos de...	p.28
<ul style="list-style-type: none">• Inscription scolaire• Dans les assiettes de nos enfants• Accueils de loisirs• Collège		<ul style="list-style-type: none">• TRI-OR• Écrivain parminois• Attention soyez vigilant	
Environnement	p.10	État civil	p.30
<ul style="list-style-type: none">• MAGEO		Tribunes	p.31
Travaux	p.11		
Vie communale	p.12		
<ul style="list-style-type: none">• Titres d'identité• Protection civile• Trotinettes• Circuit touristique• CCAS• Bibliothèque			
Retour sur images	p.17		
<ul style="list-style-type: none">• Tournoi de badminton• Noël des enfants de la ville• Marché de Noël• Vœux du maire• Théâtre• Exposition Playmobil®• Carnaval			
Sport	p.20		
<ul style="list-style-type: none">• City Park			





Retrouvez-nous sur Facebook
Villedeparmain

MAGAZINE D'INFORMATIONS : MARS 2024

Directeur de la publication :

Loïc Taillanter

Rédacteur en chef :

François Kisling

Responsable de communication :

Sylviane Saumier

Toute correspondance à adresser :

Mairie de Parmain 95620

Commission

Information / Communication

Impression - Réalisation EFIC

Tél. : 03 44 59 31 81

www.agence-efic.fr



EDITO DU MAIRE

Chères Parminoises, Chers Parminois,

Cette année démarre avec la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et les Olympiades de notre Communauté de communes programmées les 1^{er} et 2 juin 2024 (et notamment le tournoi de badminton prévu à Parmain). Notre ambition en matière de sport à Parmain s'est matérialisée par la mise en place d'un terrain multisports près du collège des Coutures et la reconstruction complète du sol du gymnase Alain Colas prévue au mois de mai.

Notre objectif est de faciliter l'accessibilité au sport de qualité à l'ensemble des Parminois. Cela représente un enjeu important de santé publique et influe sur l'attractivité de notre territoire.

L'accès aux soins pour tous est plus que jamais au cœur de mes préoccupations et je souhaite absolument renforcer cette offre. C'est pour cette raison que nous souhaitons transformer la "maison bourgeoise" située au sein du cabinet médical "Les Pommiers" en pôle médical regroupant spécialistes et praticiens.

Nous avons déjà signé une convention avec le gestionnaire du parking de la gare de Parmain permettant aux patients de ce pôle médical, de stationner 2 heures pour 1€.

Nous voulons mettre en lumière notre ville et son cadre de vie et pour cela un circuit promenade conçu par mes adjoints François Kisling et Sylvie Labussière vous fera découvrir les trésors de Parmain. Ce fascicule est d'ores et déjà disponible à la mairie et à l'office du tourisme de la CCV03F.

Afin de valoriser les berges de l'Oise, le sentier des Poètes situé Quai des Saules sera définitivement aménagé au printemps.

2024 sera aussi l'année de l'adoption de notre nouveau PLU.

Valorisation du patrimoine, développement raisonné et harmonieux, limitation des divisions de terrains, protection des arbres remarquables et des belles demeures, ce nouveau PLU protecteur de notre cadre de vie répondra assurément aux exigences de chacun.

Nous devons préserver le bien vivre ensemble tout en respectant nos obligations, pour ne pas subir les sanctions financières de l'État et la mise sous tutelle de nos décisions d'urbanisme.

Les Parminois doivent également être informés du jugement rendu le 13 février dernier par le Tribunal administratif de Pontoise selon lequel un administré, par ailleurs président d'association, s'est vu condamner en première instance à verser 10 000 € à notre ville. Cet argent sera utilisé dès cette année pour couvrir une partie des 56 000 € de pénalités financières appliquées à la ville dans le cadre de la loi SRU. Mais au-delà du problème financier, c'est avec un réel soulagement que les agents du service urbanisme ont vu les souffrances infligées reconnues par le tribunal.

Enfin, malgré une augmentation importante de la facture énergétique (gaz, électricité, carburant), des matières premières (restauration scolaire), du point d'indice des fonctionnaires, des taux d'intérêt et enfin des contrats d'assurance et d'entretien (due à l'inflation), je proposerai au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts locaux, contrairement aux principales communes du Val d'Oise, car les Parminois subissent déjà fortement les répercussions de cette inflation dans leur vie quotidienne.

Avec mon fidèle dévouement.

Votre maire,
Loïc Taillanter

AUTOUR DU TAPIS VERT



Les points de l'ordre du jour des séances :

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

1. Admissions en non-valeur de titres de recettes.
2. Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs : amortissements effectués à tort.
3. Délégations consenties au maire et au 1er adjoint – modification de la délibération n°2022/39.
4. Décision modificative n°2 du budget 2023 de la commune.
5. Ouverture de crédits d'investissement budget 2024 de la commune.
6. Abrogation des délibérations accordant les garanties d'emprunt à la LSVO et à la SA d'HLM ÉRIGÈRE – opération de construction en VEFA de 11 LLS – Rés. Hêtre pourpre, 7, impasse Georges Clemenceau.
7. Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE – opération de construction en VEFA de 11 LLS – Rés. Hêtre pourpre, 7, impasse Georges Clemenceau – emprunt Caisse des dépôts et consignation.
8. Droit de réservation de logements au sein du programme de 11 LLS, dans la résidence Hêtre pourpre, 7, imp. G. Clemenceau, en contrepartie de la subvention de 50 000€ déjà versée à la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE.
9. Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE – opération de construction en VEFA de 32 LLS – programme Pissarro, sis rue du Val-d'Oise – emprunt Caisse des Dépôts et consignations.
10. Droit de réservation de logements au sein du programme de 32 LLS, dans la résidence Pissarro, sise rue du Val d'Oise, en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 40 000€ pour équilibre financier à la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE.
11. Droit de réservation de logements au sein du programme de 9 LLS, dans la résidence Les glycines, 132 rue du Mal Foch en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 60 000€ pour équilibre financier à la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE.
12. Convention entre la société EIFFIA et la commune – stationnement des usagers du cabinet médical.
13. Signature du Contrat de mixité sociale (CMS) 2023-2025 avec la préfecture du Val-d'Oise et la CCVO3F.
14. Avenant n° 1 à la promesse de vente du 8 novembre 2019 avec la société ALTARÉA COGEDIM.
15. Signature de la promesse de vente du bien cadastré AB 228, sis chemin de halage.
16. Prime pouvoir d'achat du personnel de la mairie.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

1. Autorisation de signer la promesse de vente des lots 1 et 4, biens situés 6/8 rue Guichard et appartenant à la SCI du 88 avenue du Général Leclerc à Argenteuil

La liste des délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux est consultable sur le site de la commune :
<http://www.ville-parmain.fr>



DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR LA POLICE MUNICIPALE

La police municipale va bientôt être dotée de portatifs de radiocommunication de marque Telo qui permettront aux agents de mieux correspondre (sans zone blanche).

Par ailleurs, M. le maire a décidé de doter la police municipale d'un armement individuel (arme à feu de pouce) comme d'autres municipalités de la CCVO3F (Presles, l'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise...). La police parminoise sera équipée d'un pistolet Glock 45 (calibre 9 mm).

Un processus réglementaire a été engagé (courrier au préfet du Val-d'Oise sollicitant l'autorisation d'acquisition d'armes, visite aux autorités préfectorales du maire, de l'adjoint en charge de la sécurité et du chef de la police municipale, puis prise d'arrêté préfectoral de port d'arme nominatif).

De son côté, les agents de police municipale doivent accomplir une formation juridique d'une durée de 2 jours puis une formation pratique (1 semaine avec 300 cartouches tirées dans un centre agréé), avant de porter l'arme létale.



Chaque année, les agents devront s'entraîner (2 séances avec tirs de 50 cartouches) dans un centre de tir.

Le port de l'arme létale par un agent de police municipale est rigoureusement assujéti à des règles de sécurité pour lui-même et pour les administrés.

LA CIRCULATION : TOUJOURS PLUS DE SÉCURITÉ...

Mise en place d'un signalement lumineux solaire à led du passage rue du Général de Gaulle / Sente des Coteaux. Cette signalétique visible à plus de 250 mètres de distance est agréée par le service des routes du Département. Elle indique aux usagers de la route qu'ils doivent faire preuve de vigilance et réduire leur vitesse à l'approche de cette zone.

Au printemps, il est prévu d'installer un second signalement de ce type au passage piétons emprunté par des enfants, au début de la rue Raymond Poincaré.

Par ailleurs, de nombreux collégiens s'agglutinent en fin de journée à l'arrêt du bus 9507, dit « collège Les Coutures », rue du Général de Gaulle. Malgré des travaux d'élargissement et de normalisation

aux PMR (personnes à mobilité réduite), le trottoir demeure étroit. Il a donc été posé 2 panneaux, de part et d'autre de la chaussée, indiquant la présence d'enfants / école et incitant à la prudence.

Des contrôles de vitesse effectués rues du Général de Gaulle et Raymond Poincaré, attestent de vitesses supérieures à celle autorisée (50 km/h). Le Département s'engage à poser des feux dits « vert - récompense ». Leur principe de fonctionnement est de permettre aux usagers qui respectent la vitesse (50 km/h sur les portions de RD4) "d'avoir le feu vert" lorsqu'ils atteignent la ligne d'effet des feux. « Il s'agit d'un outil pédagogique permettant d'apaiser la vitesse, donnant de bons résultats » affirment les autorités du Département.

ACTIVITÉ DE LA POLICE MUNICIPALE AU COURS DE L'ANNÉE 2023



La police municipale a dressé au total 285 PV.

Les principales infractions constatées :

- les excès de vitesse : **33**
- les stationnements gênants et les mises en fourrière (véhicule immobilisé de plus de 7 jours sur la voie publique, constaté par l'agent) : **102**
- non-respect de la zone bleue : **76**
- le non-respect de sens interdit (comprenant aussi les poids lourds de +19T en transit) : **13**
- le dépôt d'immondices : **1**

La convention de police pluri-communale, signée entre les maires de Parmain et de l'Isle-Adam et mise en application le 1^{er} septembre dernier, autorise les patrouilles de la police municipale adamoise à effectuer une mission de sécurisation. Elles peuvent désormais verbaliser sur le territoire communal.

*Alain Prissette
Adjoint chargé de la sécurité, police municipale et circulation*



RÉNOVATION DU LAVOIR

La rénovation du lavoir et de ses abords va démarrer dans les prochaines semaines. La toiture et la charpente vont être entièrement refaites et une grille installée à l'arrière sur la partie ouverte. Le chemin venant de la rue du Maréchal Joffre va être entièrement repris, la hauteur des marches sera revue et une main courante installée afin de permettre l'accès au plus grand nombre.

En haut, le mur du fond du parking sera rénové et surmonté d'une grille à barreaudage.

RÉSIDENCE HÊTRE POURPRE

La ville a acquis la parcelle AC105 en septembre 2015 ; ce foncier, situé en plein centre-ville permettait la réalisation d'un petit programme de logements sociaux.



La parcelle a été revendue par la commune en octobre 2016 à un bailleur. Un permis de construire a été alors déposé pour la création de 11 logements. L'auteur de la demande du permis de construire étant défaillant, il a cédé son permis en 2019. Il est important de noter deux choses :

- Un permis de construire ou d'aménager, en cours de validité, peut être transféré à toute personne morale ou physique autorisée à faire une demande de permis de construire.
- Le délai de validité d'un permis de construire est de trois ans. Si les travaux n'ont pas pu commencer dans ce délai, une prolongation de l'autorisation peut être demandée deux fois pour une durée d'un an.

La crise sanitaire intervenue au cours des années 2020 et 2021 a retardé la mise en chantier du programme par le nouveau bailleur. Le chantier a débuté sur la parcelle par la destruction au printemps 2021 du bâtiment vétuste dont un pignon s'était effondré. Mais les travaux de construction n'ont pu démarrer dans les 12 mois après réception de la démolition. C'est pourquoi le bailleur, Erigère, a sollicité une première prorogation de la validité qui lui a été accordée jusqu'en juin 2023.

Le permissionnaire a rencontré des difficultés à trouver des entreprises acceptant de répondre aux appels d'offres pour réaliser le projet. En effet, la construction de 11 logements est un projet trop petit pour les grandes entreprises de BTP et trop grand pour les petits entrepreneurs. De ce fait le premier appel d'offre fut infructueux. Le second appel d'offre dont le résultat a abouti au printemps 2023 a été fructueux mais la mise en place d'un programme centre-ville prend encore du temps et la société Erigère n'a pas, comme elle l'aurait dû, sollicité une nouvelle prorogation de permis.

Par suite d'un nouveau recours de l'association Respectez Parmain portant sur ce manquement, les travaux sont arrêtés ; un nouveau permis devra être déposé.

*Nadine Calves
Adjointe chargée de l'urbanisme, du
patrimoine et de l'habitat*

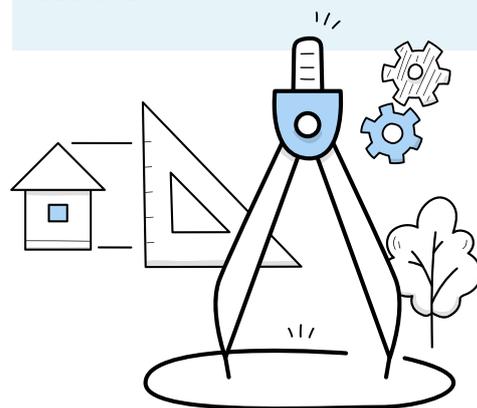


PARCELLE DU BARRAGE

La ville a acquis une parcelle de terrain d'une superficie de 3 508 m² située en bord de l'Oise (chemin du halage) cadastrée AB 228, sur laquelle se trouve une maison d'environ 70 m² entièrement à rénover. Malgré son état, cette maison du barrage et son terrain restent un endroit attrayant. Parmain souhaite transformer les lieux pour les rendre accessibles et susceptibles de devenir un point de rencontre pour les Parminois avec ou sans rénovation du bâti. Cette parcelle, située en zone inondable, n'est pas constructible et constitue une réserve foncière naturelle.



Un appel à projets totalement ouvert va être lancé.



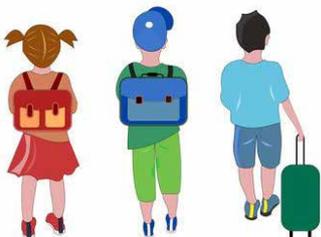
INSCRIPTION SCOLAIRE

Les inscriptions scolaires pour l'année 2024/2025 ont débuté le 4 mars et se poursuivront jusqu'à fin avril.

Pour la rentrée en petite section de maternelle (*enfants nés en 2021*), il est obligatoire de créer un compte famille sur le site de la ville de Parmain (*sauf si celui-ci est déjà créé*) :

www.ville-parmain.fr

Pour le passage en CP, seuls les enfants actuellement scolarisés en grande section à l'école maternelle Maurice Genevoix devront être inscrits.



1. Création de votre espace.

2. **Création d'une fiche** pour chacun des parents du foyer (*en cas de garde alternée, chacun des parents devra créer son propre compte*), une fiche pour chacun des enfants et joindre les documents obligatoires demandés :

- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour des parents.
- Livret de famille (toutes les pages).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois lié au logement (facture énergie, eau ou téléphone fixe).

- Attestation du quotient familial de la CAF.
- Copie des vaccins de l'enfant.
- Jugement en cas de garde alternée ou la convention parentale.
- Attestation d'assurance scolaire.

Si vous avez déjà un compte famille, ajouter la fiche de l'enfant concerné par l'inscription scolaire et actualiser les documents (voir liste ci-dessus).

En cas de difficulté pour créer votre compte ou le modifier, vous avez la possibilité de consulter et/ou télécharger via l'onglet téléchargement en haut de la page d'accueil de votre compte, un guide du portail famille.

Une fois le compte famille créé ou complété, merci d'envoyer un mail à l'adresse : scolaire@ville-parmain.fr afin de demander l'inscription de votre enfant à l'école. La seule création du compte famille et de la fiche ne vaut pas inscription à l'école.

Aucune inscription scolaire ne pourra être faite si le compte famille est incomplet.

DANS LES ASSIETTES DE NOS ENFANTS !!

Notre commune a renouvelé en janvier dernier et pour 3 ans, le contrat « restauration scolaire » avec la société API. Cette dernière offre des prestations conformes à nos attentes et a déjà prouvé lors du précédent contrat son sérieux et sa qualité. Depuis 2020 ce prestataire a rempli les assiettes de nos enfants (**environ 380 enfants déjeunent dans nos écoles**) et a donné entière satisfaction.

Les produits avec lesquels les repas sont élaborés respectent la loi Egalim, c'est-à-dire :

- 50 % de produits durables ou signes d'origine ou signes de qualité dont minimum 20% de produits Bio. Les approvisionnements respectent cette charte, les viandes sont en majorité « **label rouge** », et les poissons « **MSC** ».
- Une fois par semaine, un repas végétarien est servi.

D'autre part nous visons à réduire le gaspillage alimentaire (d'où la nouvelle procédure d'inscription à la cantine mise en place) et avons banni l'utilisation des contenants et ustensiles en plastique.

L'équipe de cuisine arrive vers 6h30 car les repas sont préparés « en liaison chaude » ce qui implique qu'ils sont élaborés sur place dans la cuisine centrale située à côté de l'école Maurice Genevoix. Exemple : Les carottes sont épluchées le matin pour être à 12h dans les assiettes ! Les pommes de terre sont préparées pour être servies en gratin ou purée ! Les enfants mangent des produits frais dont les vitamines sont préservées.

Les pâtisseries, le plus souvent concoctées par notre chef breton, sont très appréciées de tous !



Tous les deux mois, les menus suggérés par le diététicien de la société API et la responsable de secteur sont soumis à la commission « menus » (comprenant les directrices d'école, le responsable des accueils de loisirs, des représentants de parents, des élus, le chef cuisinier et la responsable API).

Cette commission demande parfois des changements si elle juge par exemple que le menu « poisson » revient trop souvent le même jour ou si le plat paraît trop « spécial » pour le goût des enfants. Lors du prochain conseil d'élèves, il sera demandé aux enfants d'imaginer un menu. Ils réfléchiront à l'équilibre et à la variété des composants et au facteur « saison ». Ce repas sera réalisé et intégré sur le cycle suivant.

Petit rappel : les menus sont mis en ligne sur le site de la ville et sont également affichés à la porte des différentes écoles.

Sylvie Labussière
Adjointe aux affaires scolaires

ACCUEILS DE LOISIRS

Retour sur les activités à l'accueil de loisirs élémentaire



Pour l'exposition « les grands écrivains français du 19^{ème} siècle sur la littérature enfantine », les enfants de l'accueil de loisirs ont participé à la création d'éléments de décoration.



Nous avons décidé de travailler sur les fonds marins d'après l'œuvre de Jules Verne « 20 000 lieues sous les mers ». Les enfants ont fait un fond marin à l'encre de couleurs sur carton, puis ils ont créé le Nautilus : découpage sur carton et finition à l'encre de Chine.

Un poulpe a été créé avec du grillage et habillé en papier mâché.

Les enfants ont pu travailler différents types d'encre (couleur et encre de Chine) et différencier les transparences et les opacités de celles-ci. Les enfants sont allés mettre en place leur fresque dans la salle Louis Lemaire. Mme Desry les a guidés, ils ont aussi accroché les dessins des enfants de l'accueil de loisirs (maternel) sur une toile en tissu. Les enfants étaient satisfaits de leur œuvre et fiers de la présenter au public.

Mercredi 20 décembre : Journée pyjama.

Les enfants sont arrivés en pyjama pour une journée « détendue ». Un petit déjeuner leur a été servi avec pains au chocolat, croissants, jus de fruits, chocolat chaud... puis ils ont enchaîné leur matinée avec de petites activités, dont un défi Mario Kart.

L'après-midi les enfants du groupe des CP/CE1 ont été invités à la maison de retraite Quai des Brumes de Parmain pour voir un spectacle de Noël. Les enfants, installés au premier rang, furent impressionnés par les tours du magicien. Puis les personnes âgées et les enfants ont partagé un goûter.



Dans le cadre de notre projet avec l'Institut Médico-Educatif, nous avons convenu d'une rencontre à l'accueil de loisirs au mois de novembre. Les enfants ont fait de la peinture sur le thème de l'arbre, puis ils ont joué ensemble. Une belle rencontre qui se renouvellera prochainement. Les enfants sont volontaires pour ce projet et apprécient la démarche. L'inclusion est une action qui va dans les 2 sens et permet à « nos » enfants d'avoir l'esprit plus ouvert à la différence.

La nouvelle année s'annonce dynamique, les enfants continuent les rencontres avec les différents partenaires et



intervenants extérieurs. Les enfants en ce début d'année ont reçu les personnes âgées de la maison de retraite, pour une matinée jeux de société.

- Ils ont participé à une animation thématique, mercredi 24 janvier et ont pu animer des petits robots, les programmer et les faire évoluer sur des tapis de jeux.
- Le mercredi suivant, dans le cadre du projet autour du sport, les enfants ont pu rencontrer un intervenant break dance. Découverte et évolution des différentes techniques et pas, au son de musique actuelle.

Le périscolaire à Louise de Bettignies

Tous les vendredis, une intervenante de « lire et faire lire » vient animer le temps de la pause méridienne. Un temps de lecture, mais aussi un temps d'écriture.

Les enfants de CM1/CM2, ont décidé de monter un petit journal fait de petites histoires illustrées sous forme de BD. Les enfants pourront faire découvrir leur œuvre, et l'expliquer auprès des autres classes de leur école.

*Christelle Peruggia
Directrice de l'Accueil de loisirs
(élémentaire)*



Retour sur les activités à l'accueil de loisirs maternel

En ce début d'année les enfants ont pu vraiment grandir et s'épanouir en réalisant des activités individuelles sur le thème de l'année (dessins animés, films, contes et jeux vidéo) ...

Des maquettes en 3D ont également été réalisées sur plusieurs séances, surtout les après-midi afin de responsabiliser les enfants en commençant et en finissant les projets qu'ils choisissent.

Ils s'investissent et sont contents d'avoir une finalité concrète à rapporter à la maison.

Nous avons pu également organiser une sortie au Youpi-Parc. Des moments tout simplement magiques partagés entre enfants/adultes.

Nous attendons les beaux jours afin de remettre en place les sorties en plein air.



Sur les temps de pause méridienne à Maurice Genevoix, les enfants présents à la cantine ont la possibilité de participer à beaucoup d'ateliers proposés par les équipes d'animations : manuels, sportifs et/ou encore culturels. Ils peuvent également utiliser les locaux de l'accueil de loisirs, ce qui permet de leur proposer plus de choix et d'offrir un temps adapté à chaque enfant selon leurs besoins mais également leurs envies.

Solène, la directrice de la bibliothèque de Parmain propose également des temps de lecture pour différentes tranches d'âges.

Le but étant de sortir du cadre scolaire afin qu'ils puissent faire une pause agréable.

Sur le temps périscolaire du soir, les équipes d'animations ont voulu éveiller la curiosité des enfants en leur proposant des ateliers tournants (ateliers manuels, jeux éducatifs, livres, sportifs, motricité et parfois même de mettre en place des ateliers à thème).

Cela permet aux enfants de pouvoir faire différentes choses selon leurs rythmes, leurs envies et de pouvoir choisir ce qu'ils veulent faire après une journée d'école parfois bien remplie.

Léa Ponchant

Directrice de l'Accueil de loisirs (maternelle)



COLLÈGE

Le samedi 3 février 2024 le collège Les Coutures de Parmain organisait le 7ème carrefour des métiers en collaboration avec le collège Pierre et Marie Curie de l'Isle-Adam. À cette occasion, plus de 60 professionnels sont venus présenter leurs domaines d'activités et partager leur expérience professionnelle et leur parcours afin d'aider les élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} issus des deux établissements à engager ou confirmer leur réflexion en matière d'orientation.

Des représentants de six établissements scolaires, écoles, centres de formations et de deux institutions étaient également présents afin de renseigner les élèves sur les formations qui y sont dispensées : les lycées Fragonard de l'Isle-Adam

et Edmond Rostand de Saint-Ouen-l'Aumône, les lycées Professionnels Jean Mermoz de Montsout, Gustave Eiffel d'Ermonville et Saint-Stanislas (Notre Famille) d'Osny, l'école Grégoire Ferrandi de Paris, des étudiants de Sciences-Po (site de Saint-Germain-en-Laye) et anciens élèves du lycée Camille Pissarro de Pontoise, ainsi que des pompiers de la caserne de l'Isle-Adam et des gendarmes de la brigade de l'Isle-Adam.

Durant trois heures, plus de 500 élèves se sont succédé dans les différentes salles de l'établissement afin d'interroger ces professionnels de secteurs variés (banque, finance, santé, social, artisanat, industrie, éducation, culture et médias, digital, développement durable...) ou de les écouter sous forme de mini-conférences.

Le succès de cette matinée est le fruit de l'investissement remarquable de tous les participants dans la volonté de transmettre leur expérience et dans la pertinence de leurs interventions. La qualité de leurs interventions a été particulièrement appréciée par les jeunes qui se sont présentés à eux. Ce

succès est également le résultat de la mobilisation de tous les personnels de l'établissement dans l'organisation de l'événement et enfin de l'enthousiasme des collégiens, curieux de découvrir des domaines nouveaux et osant se lancer dans le questionnement auprès d'adultes qualifiés et engagés.

L'engagement des élèves de la filière des Métiers de la Sécurité du Lycée Gustave Eiffel d'Ermonville ayant assuré la fluidité de la circulation dans les couloirs de l'établissement et des entrées et sorties sous la supervision de leurs enseignants a également été un élément fondamental au bon fonctionnement de l'événement.

Pour clôturer cette belle matinée un buffet organisé avec soin par les équipes de direction, d'intendance et de restauration de l'établissement fut offert aux participants et de manière conviviale en présence de M. Taillanter, maire de Parmain, de M. Choulak, Principal du collège Les Coutures et de Mme Sanze, Principale du collège Pierre et Marie Curie. Leurs discours ont encouragé tous ces jeunes à suivre leurs aspirations et à croire en leur potentiel.

Tous les intervenants ont été remerciés pour leur présence et leur partage auprès de ces jeunes en devenir.

Aujourd'hui, nous souhaitons mettre également en lumière le travail remarquable d'un professeur passionné qui s'est lancé dans le développement d'une web radio au sein du Collège Les Coutures. Nous vous proposons donc d'écouter quelques podcasts sur le site du collège : <https://clg-coutures-parmain.ac-versailles.fr>

Lyes Choulak
Chef d'établissement



MAGEO

Le projet MAGEO désigne la mise au gabarit européen du chenal de navigation de l'Oise canalisée sur environ 42 km, au sud de la confluence de l'Aisne sur les biefs (canaux d'irrigation) de Venette, de Verberie, de Sarron et de Creil entre les villes de Compiègne et Creil et la réalisation sur ces mêmes biefs de rescindements (technique employée en génie fluvial pour rectifier en plan le lit trop sinueux), par passage direct ou rectification du cours de la rivière de l'Oise pour permettre la navigation des gabarits dits « grands rhénans ». Le projet consiste à approfondir la rivière Oise, qui est déjà à grand gabarit, pour garantir un mouillage de 4 mètres (contre 3 mètres actuellement), et à adapter le chenal de navigation pour permettre le passage de bateaux au gabarit européen Vb (4 400 tonnes, 180 mètres de long, 11,40 mètres de large, 5,25 de hauteur soit l'empilement de deux couches de conteneurs). La navigation des grands convois composés d'un pousseur et de deux barges sera également possible avec pour certaines sections, des passages en alternats (convois qui font le parcours en même temps, en sens inverse l'un de l'autre, sur des voies parallèles ou avec un évitement intermédiaire).

Le projet, porté par les Voies Navigables de France, s'inscrit dans un programme global de liaison fluviale à gabarit européen, destinée à relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut. Cette liaison nécessite la construction du canal Seine Nord Europe, qui reliera les bassins de la Seine et du Nord - Pas-de-Calais. Ce nouveau corridor européen de fret fluvial entre les ports du Havre, de Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Liège et Rotterdam/Amsterdam, a pour objectif de décongestionner le trafic routier et de proposer un mode de transport plus économique et plus écologique.



MAGEO de Compiègne à Creil, concerne 22 communes. Toutefois, en facilitant les écoulements (élargissement et surcreusement, diminution du linéaire entraînant une augmentation de la pente), il aggrave l'impact des phénomènes d'inondations en aval de Creil, donc pour l'ensemble du Val-d'Oise jusqu'à la confluence avec la Seine. Un ouvrage de compensation, consistant en la réalisation d'un casier latéral à Verneuil-en-Halatte (60), vise à écrêter la pointe de crue et constitue une composante essentielle du projet pour neutraliser ces impacts.

Par ailleurs, il a été admis par VNF que le passage des grands rhénans provoquerait une érosion accélérée des berges de la



rivière, du fait du batillage plus important au regard du tonnage et du tirant d'eau des porteurs. Cet impact a été étudié et documenté par la société d'ingénierie et d'études techniques SAFEGE en 2010, et intégré à l'étude d'impact du projet MAGEO. L'étude indique une vulnérabilité élevée des berges au risque d'érosion aggravé par MAGEO sur environ 10% du linéaire dans le Val-d'Oise. Par ailleurs et toujours dans l'étude d'impact, il est indiqué que VNF s'engage à reprendre à l'identique les berges érodées ou en risque d'érosion aggravée du fait de MAGEO, ou au travers d'une compensation financière, mais dont les modalités précises n'ont jamais été évoquées.

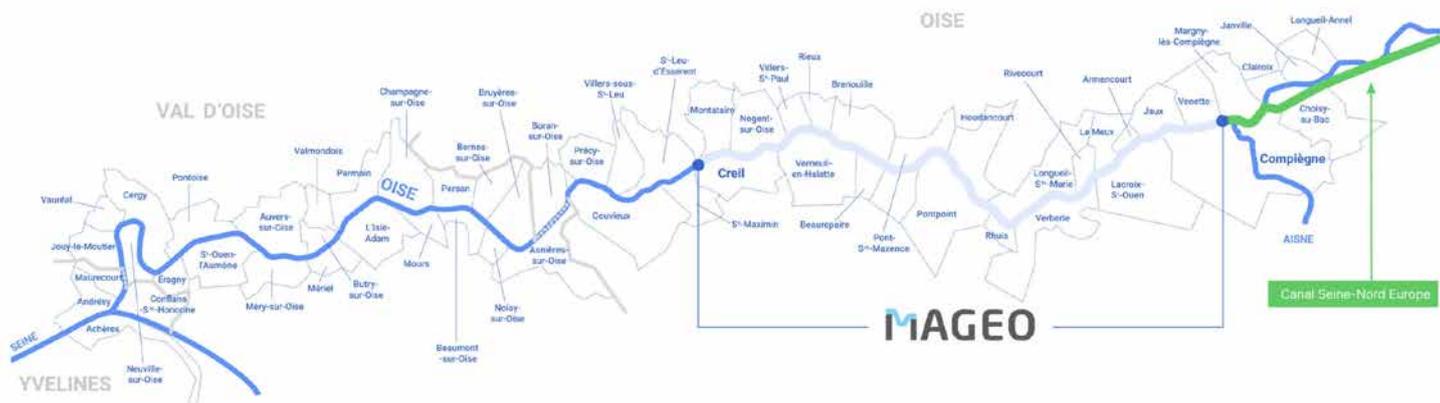
À de multiples reprises, et notamment au travers des courriers du 23 avril 2013, 19 avril 2021 et 19 octobre 2023, le Département du Val-d'Oise, l'Entente Oise-Aisne et le SMBO ont attiré l'attention de VNF sur ces impacts hydrauliques et l'érosion de berges, pour demander des garanties afin de préserver les populations valdoisiennes et leur environnement.

Historiquement et depuis plus de 20 ans, de nombreuses collectivités et associations du territoire ont manifesté leur opposition ou leurs réserves et interrogations quant à ce projet.

Alors que le projet était sur le point de rentrer dans sa phase d'enquête publique, VNF a déposé le 2 août 2023 son dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat (DRIEAT), qui ont omis de consulter les services des collectivités concernées en aval de Creil, le Département du Val-d'Oise, 8 EPCI isariennes et valdoisiennes, ainsi que l'Entente Oise-Aisne, pourtant Etablissement Public Territorial de Bassin.

Rappelons que le territoire du Val-d'Oise comporte 90km de berges et près de 400 000 habitants riverains de l'Oise. Qui plus est, l'analyse approfondie de l'Entente Oise-Aisne, dans son rapport du 17 octobre 2023, relève des éléments manquants pour obtenir un modèle de prévision de crue fiable et adapté au fonctionnement de l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte, ce qui rend encore incertain son efficacité dans la neutralisation des crues pour le territoire aval, à savoir toute la Vallée de l'Oise au sud de Creil.

Le Comité Syndical de l'Entente Oise-Aisne a voté à l'unanimité le 17 octobre un avis négatif assorti de réserves portant sur le modèle de prévision de crues. Dans la continuité de cet avis, le Département du Val-d'Oise et le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) ont rappelé à VNF par courrier le 19 octobre au respect de ses engagements et regretté l'omission d'un pan entier du territoire concerné du périmètre de consultation. VNF a répondu le 15 novembre en rappelant que les inquiétudes exprimées depuis 2021 sur les impacts



hydrauliques ont donné lieu à des réponses et que la question se restreint désormais aux consignes de gestion du bassin de compensation de Verneuil-en-Halatte. Ils informent que les solutions sont, actuellement, en cours de discussion et qu'ils nous présenteront leurs conclusions avant l'enquête publique prévue en juin 2024.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise a voté à l'unanimité le 5 décembre 2023 une motion visant à :

- Rappeler les attentes et les exigences du territoire sur la neutralité hydraulique du projet MAGEO ;
- Rappeler les engagements de VNF sur la compensation de l'érosion accélérée des berges dans le Val-d'Oise du fait du futur passage des grands rhénans ;
- Demander à être considérés comme des partenaires privilégiés de VNF et à être informés spécifiquement et régulièrement de chaque avancement du projet. ;
- Obtenir de VNF la garantie que le modèle de prévision de crue et son adaptation à l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte

permettra à minima de neutraliser de façon efficace et pérenne l'effet hydraulique de MAGEO.

Enfin, lors de sa réunion du 8 décembre 2023, le conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) a voté à l'unanimité une motion par laquelle il rappelle son attachement à la préservation des berges de l'Oise et sa préoccupation quant à l'impact du projet sur la régulation des crues en aval de Creil et sollicite :

- D'une part, la production d'études complémentaires visant notamment à rétablir l'impact du projet pour les villes situées en aval de Creil en termes de risques de crues, de durée de submersion, et de protection des berges.
- D'autre part, à être intégré à la consultation publique mise en œuvre dans le cadre de la réalisation du projet de manière à pouvoir rendre un avis officiel sur le projet.

*Antoine Santero,
Adjoint chargé de l'environnement*

TRAVAUX

TRAVAUX URBAINS / VOIRIE



Le SIAEP (Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable) a prévu le changement des canalisations d'alimentation en eau, dont certaines sont en fonte vieillissantes et fragiles.

Voici le planning des interventions :

- Allée des Peupliers du 20 juin au 10 juillet 2024.
- Rue du Maréchal Joffre du 4 juillet au 25 octobre 2024.
- Allée de la Chennevière du Moulin du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024.

Rappelons la définition d'un AEP (Adduction d'Eau Potable) : c'est un système de distribution de l'eau potable à travers un réseau de canalisations enterrées pouvant desservir plusieurs robinets publics (bornes fontaines) et branchements privés.

*Valérie Michel
Adjointe chargée des travaux urbains, voirie*





TITRES D'IDENTITÉ : ATTENTION AUX DÉLAIS D'OBTENTION !

À quelques mois des vacances estivales, pensez à vérifier d'ores et déjà la validité de votre passeport et/ou de votre carte d'identité et, si vous devez les renouveler, pensez à anticiper vos demandes ! Chaque année, les délais d'obtention deviennent de plus en plus longs à l'approche des mois d'été.

Pour gagner du temps, faites votre pré-demande en ligne sur le site de France Titres (formulaire à pré remplir). Pour le dépôt du dossier et le recueil des empreintes, prenez ensuite rendez-vous sur le site de la ville de Parmain qui est équipée du dispositif de recueil pour les cartes d'identité (CNI) et les passeports. La prise de rendez-vous est obligatoire pour le dépôt de la demande. Pour information, vous n'êtes pas tenu de déposer votre dossier dans votre commune de résidence.

Outre les cas de première demande et ceux liés au dépassement de la durée de validité, un titre d'identité peut être renouvelé dans le cas d'un changement d'Etat civil (ajout du nom d'époux ou d'épouse : ajout d'un nom d'usage pour un enfant mineur, changement de nom, prénoms ou sexe, retrait du nom d'époux, d'épouse ou d'usage, remplacement du préfixe « épouse » par « veuve »).

Lors du rendez-vous pris pour le dépôt en mairie de la demande de CNI ou de passeport, la présence du demandeur est obligatoire. Les mineurs, dont la présence est également obligatoire quel que soit l'âge, doivent venir accompagnés d'un représentant légal.

La demande de titre d'identité n'est pas instruite par la mairie, mais par les services de l'État (Centre d'Expertise des Ressources des Titres) où votre dossier est transmis. C'est donc à cette étape que sont validés (ou non) les photos, documents et justificatifs relatifs à votre demande de titre. Si tout ou partie des éléments transmis sont invalidés par le CERT, la mairie est avertie et vous prévient. Vous disposez alors de deux mois afin de transmettre via la mairie les éléments demandés par le CERT. Passé ce délai, un nouveau dossier devra être constitué et le processus renouvelé dans sa totalité.

Il n'y a aucune obligation légale et réglementaire à renouveler un titre d'identité en cas de changement d'adresse et aucune sanction n'est encourue si l'adresse indiquée n'est pas exacte ou actualisée. Le renouvellement des titres d'identité en raison d'un changement d'adresse peut être temporairement suspendu par les autorités. Cette mesure a pour objectif de donner la priorité aux usagers ayant besoin d'un renouvellement en cas de titre expiré, perdu ou volé, alors que l'afflux des demandes demeure élevé.

En mairie, lors du rendez-vous convenu, vous devrez présenter les documents nécessaires en fonction de la nature de votre demande (à minima : une photo aux normes datant de moins de six mois, un justificatif de domicile de moins de six mois en lien avec votre habitation - facture eau, gaz, électricité -, le titre à renouveler et la pré-demande imprimée obtenue sur France Titres).

Attention, les justificatifs à fournir et documents à présenter varient selon la nature (voir ci-contre) et les circonstances de la demande : demandeur majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, perte du titre d'identité, vol du titre d'identité, possession (ou non) d'un passeport en cours de validité, demande pour un majeur sous tutelle ou curatelle, demande pour un mineur de parents divorcés en garde alternée ou non, pour un mineur orphelin de père ou de mère, pour un mineur placé, etc...

Une fois le dossier validé par le CERT, le titre est mis en production par l'Imprimerie nationale chargée de la confection des documents officiels. Lorsque le titre d'identité nouveau arrive en mairie, le demandeur est prévenu par la mairie via un SMS. Attention :

- Le nouveau titre peut être récupéré lors des heures d'ouverture de la mairie sans **qu'il soit nécessaire de prendre rendez-vous**.
- Le demandeur dispose alors d'un délai de **trois mois pour venir récupérer le titre d'identité en mairie**. Passé ce délai, le titre d'identité est détruit et l'usager devra redéposer une demande.
- Dans le cadre d'un renouvellement, pour récupérer le nouveau titre d'identité, **le demandeur doit impérativement remettre pour destruction le titre d'identité expiré. A défaut, le nouveau titre d'identité ne lui sera pas remis**.
- Les administrés majeurs doivent **se déplacer en personne pour récupérer en mairie les nouveaux titres, ceux-ci ne pouvant en aucun cas être remis à des tiers**. Pour la remise des titres d'identité de mineurs, la présence de l'enfant n'est nécessaire qu'à partir de 12 ans.



Fiscalité passeport :

- Personne mineure de - de 15 ans : 17 €
- Personne mineure de 15 ans et + : 42 €
- Personne majeure : 86 €

Fiscalité carte d'identité :

- Première demande et renouvellement gratuit, à condition de présenter l'ancienne carte.
- En cas de perte ou de vol : timbre fiscal de 25 €

Durée de validité passeport :

- Dix ans pour des personnes majeures.
- Cinq ans pour personnes mineures.

Durée de validité carte d'identité : 10 ans.

Aucun texte n'oblige à détenir une carte d'identité. Mais, lors d'un contrôle, la procédure est plus longue si on ne peut présenter un titre d'identité. Prouver son identité est également nécessaire dans le cadre de nombreuses démarches (ouverture d'un compte bancaire, obtention carte vitale, etc...) et lors de sessions d'examens.

Muni uniquement de votre carte nationale d'identité (CNI), vous pouvez vous rendre dans ces états européens :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Le Vatican, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Pour les autres déplacements internationaux, il est indispensable de détenir un passeport, véritable document de voyage permettant l'entrée dans de nombreux pays y compris ceux listés ci-dessus.

Un passeport temporaire peut être délivré en urgence pour un motif d'ordre médical ou humanitaire ou pour des raisons professionnelles. Seuls les services de l'État décident de la délivrance en fonction de la situation (TF 30€). **Attention : le motif du départ en vacances n'ouvre pas droit à un passeport en urgence ! Certains pays (USA par exemple) n'acceptent pas ce type de passeport temporaire...**

- Je vais sur le site de France Titres <http://passeport.ants.gouv.fr>
- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je crée un compte sur : <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion> ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect.

- J'effectue ma pré-demande en ligne.
- Je note le numéro qui m'est attribué.
- J'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

- J'achète un timbre fiscal sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

- Je prends un rendez-vous en mairie sur le site : <https://rdv.ville-parmain.fr/parmainrdv>

- Je rassemble les pièces, justificatifs et documents demandés en veillant bien à n'en oublier aucun. **Un dossier incomplet ne pourra pas être traité.**

- Je dépose mon dossier complet en mairie lors du rendez-vous convenu.
- Les pièces justificatives sont vérifiées et scannées.
- Mes empreintes digitales sont relevées.

- Mon dossier, transmis par la mairie, est instruit par les services de l'État (CERT).

- Le compte France Titres me permet de suivre l'état d'avancement de mon dossier.

- Je suis averti par SMS de la réception de mon nouveau titre d'identité par la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande.
- Je dispose de 3 mois maximum pour récupérer mes nouveaux titres d'identité.

- Aux heures d'ouverture de la mairie et sans rendez-vous, je récupère en personne (pas de procuration possible) le nouveau titre d'identité.
- Je restitue le titre d'identité périmé pour destruction.

Antoine Santero, 1er adjoint
Camille Mary et Grâce Ribeiro, service état civil



PROTECTION CIVILE

Inauguration de l'antenne de Parmain



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Le 24 novembre 2023, la Protection Civile du Val-d'Oise inaugurait l'antenne de premiers secours de Parmain (5ème antenne du département placée sous la responsabilité de Benjamin Letrichez) et recevait la médaille de l'Assemblée nationale.

L'arrivée de la Protection civile marque une étape significative dans notre engagement envers la sécurité et le bien-être de notre communauté.

Elle incarne l'esprit de solidarité et de service envers autrui. Elle représente la force collective qui se mobilise pour faire face aux situations d'urgence.

Cette antenne n'est pas simplement un bâtiment, mais un symbole du soutien de notre collectivité afin d'être prêts et capables de faire face à tout défi qui pourrait se présenter.



La médaille de l'Assemblée nationale, remise par monsieur Guillaume Vuilletet, député de notre circonscription, au président François-Xavier Volot-Delaunay est une immense reconnaissance envers les personnels de la Protection Civile du Val-d'Oise pour leur engagement sans faille dans et hors du département.

Un grand merci aux nombreux élus qui ont fait le déplacement, à Mme Laetitia Cesari-Giordani Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-d'Oise, à MM. le Ministre Alain Richard et Taouis Consul général du Royaume du Maroc à Pontoise, à Mme Agnès Ricard - Hibon, Cheffe de Service du SAMU-SMUR-SAU 95, Val-d'Oise.



Assemblée générale



Ce samedi 9 mars, s'est tenue l'assemblée générale annuelle de la Protection civile du Val-d'Oise. Dans le cadre du Rapport d'activité 2020-2023, François-Xavier Volot-Delaunay, Président de la Protection civile du Val-d'Oise, est revenu sur les évolutions et les événements forts intervenus au cours de ces trois années. La Protection civile du Val-d'Oise comporte désormais cinq antennes : Montsoult, Saint-Ouen-l'Aumône, Sannois, Villiers-le-Bel et Parmain qui compte déjà une vingtaine de bénévoles.

C'est un véritable partenariat qui s'est installé entre la municipalité et la Protection civile. Cette dernière réalise des Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS) lors des événements organisés par notre ville (marché de Noël, fête de la ville, Carnaval, médiévales de Parmain, etc...) et assure par ailleurs la formation des

agents de notre collectivité aux gestes qui sauvent. Monsieur le maire étant empêché, la municipalité était représentée par Antoine Santero, son premier adjoint.

Pour en savoir plus sur les missions de la Protection civile et s'investir dans le bénévolat :

parmain@val-doise.protection-civile.org



TROTTINETTES

Trottinettes électriques, la réglementation évolue

Comme annoncé dans le bulletin d'information n°9 de juin 2023, de nouvelles règles sont entrées en vigueur concernant la circulation des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM).

Les points importants portent notamment sur l'âge minimum et l'augmentation du tarif des amendes.

- La circulation en dehors des zones autorisées est désormais passible d'une amende de 135 €.
- L'âge légal minimum requis pour conduire ces engins passe à 14 ans.
- La sanction passe à 135 € si vous circulez à plusieurs personnes sur l'engin.

- Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour la conduite des EDPM et il est recommandé de contacter son assureur pour adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.
- Le port de protection et du casque est fortement recommandé pour éviter de graves blessures ou traumatismes.
- La vitesse maximale ne doit pas dépasser 25km/h et doit rester adaptée aux conditions de circulation.

Soyez prudent.

*Alexis Penpenic
Conseiller municipal*



BIBLIOTHÈQUE

Du nouveau à la bibliothèque !

Atelier dessin :

Samedi 6 avril, à 15h, viens participer à un atelier dessin. Laisse ton imagination s'exprimer en noir et blanc ou en couleur, selon ton choix.

Borne Arcade Néo Géo :

À partir du 13 mars jusqu'au 30 mars, la bibliothèque dispose d'une Borne Arcade Néo Géo au sein de ses locaux. Viens la découvrir et t'amuser avec les nombreux jeux proposés !

Atelier bande dessinée :

Le samedi 18 mai à 14h30, à partir de planches d'authentiques bandes dessinées, la bibliothèque te propose d'imaginer tes propres dialogues. C'est toi qui seras le scénariste le temps d'un après-midi.

Création d'une histoire courte pour les 7 ans et plus :

Tu adores écrire et raconter de belles histoires ? Alors, cet atelier est pour toi ! Tu pourras t'exprimer et réaliser une courte histoire **les samedis 23 et 30 mars**. À partir de 7 ans. RDV à 15h30.

Après-midi jeux vidéo :

Les mercredis 17 avril et le 15 mai, viens jouer à la console switch au jeu de ton choix. Un jeu à partager à plusieurs ! À 14h30 en salle d'animation de la bibliothèque.

Après-midi libre jeux de société :

Venez jouer en famille ou entre amis autour de jeux de société multiples et variés. Rires, partages et amusement seront au rendez-vous ! Venez nombreux !



Heure du conte :

Le 24 avril ; les 15, 22 et 29 mai ainsi que les 5, 12, 19 et 26 juin, venez écouter des histoires et/ou contes à 15h pour les 5 ans et plus.

Bébés lecteurs :

Le 27 avril ; les 4, 11, 18 et 25 mai et les 1er, 8, 15, 22 et 29 juin : des histoires pour les tout petits jusqu'à 4 ans à 11h.

Cafés littéraires :

Les samedis 27 avril et 25 mai, venez nombreux participer aux cafés littéraires à 10h.

*Solène Lecuyer
Directrice de la Bibliothèque*

CIRCUIT TOURISTIQUE

Une balade ? Ça vous tente ?

Vous avez entendu parler de Louis Lemaire, du colombier, du hêtre pourpre, du polissoir, ...

Vous randonnez régulièrement ou vous voulez vous promener, alors parcourez Parmain à travers un circuit pédestre décrit dans un fascicule et amusez-vous à répondre aux questions posées ...

Ce fascicule gratuit est disponible à l'accueil de la mairie, à la bibliothèque, au CPCLC et à l'office de tourisme de la CCVO3F à l'Isle-Adam.

Bonne balade et après votre parcours n'hésitez pas à laisser un commentaire sur le site de la ville : <https://ville-parmain.fr/culture> sports et loisirs / Tourisme à Parmain

Sylvie Labussière
Adjointe aux affaires scolaires

François Kisling
Adjoint à la communication



CCAS

Repas de l'Âge d'Or

Le 4 décembre 2023 s'est tenu le repas de l'Âge d'Or de notre commune.

220 de nos aînés étaient présents.

Ce fut une réussite et un excellent moment de convivialité et de bonne humeur.

Nous devons cette réussite à l'ensemble des salariés, aux bénévoles, aux services municipaux.

Distribution du colis de Noël

Les 14 et 15 décembre a eu lieu la distribution des colis de Noël aux seniors qui n'ont pas participé au repas de l'Âge d'Or.

350 colis ont été distribués. Nos aînés ont apprécié ce colis garni de foie gras, gourmandises diverses et de bouteilles de vin.

Centenaire

M. le maire et Mme Bou-Anich se sont rendus au domicile de notre nouvelle centenaire Marie Madeleine Lefevre, née le 2 mars 1924.

Cette dame vit chez sa fille où elle coule des jours heureux entourée de sa famille.

Marie Madeleine porte avec élégance ses 100 ans, sa santé est bonne et elle est pleine d'humour.

Toute la famille, enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille ont particulièrement apprécié notre venue et les cadeaux offerts, composition florale et chocolats.

Nous lui souhaitons tous nos vœux de bonne santé.

Renée Bou-Anich,
Conseillère municipale
déléguée Affaires sociales
CCAS - Cimetières



TOURNOI DE BADMINTON



La commission sport a organisé dimanche 19 novembre un tournoi de badminton.

Plus de 50 matchs se sont déroulés au gymnase Alain Colas dans une ambiance bon enfant et conviviale.

Une trentaine de joueurs, venant de Chambly, l'Isle-Adam et Parmain, ont pu "échanger quelques volants" tout au long de cette journée.

Chacun est reparti avec une médaille ou une gourde aux couleurs de la ville ...

" Le badminton est facile, mais n'en est pas moins amusant et dynamique. Il s'agit d'un sport actif ".

Un grand merci à Émilie et à Alexis les organisateurs.

NOËL DES ENFANTS DE LA VILLE

Jeudi 7 décembre les 530 enfants de nos 4 écoles ont pu assister au spectacle de Noël offert par la commune.

Un spectacle chanté et dansé présenté à la salle Jean Sarment sur le thème des contes de notre enfance.

Certains ont particulièrement apprécié de monter sur scène et tous ont crié le refrain de la Reine des neiges ... « Libérée, délivrée.... ».

Une jolie journée pré Noël ... avec un cadeau pour chacun !!



MARCHÉ DE NOËL



La quatrième édition du marché de Noël s'est déroulée les 7 et 8 décembre, sous une pluie battante et vents violents.

Toutes les années ne se ressemblent pas et c'est comme ça, on n'y peut rien.

Les visiteurs armés de bottes et parapluie sont quand même venus en nombre.

Le dimanche beaucoup plus clément a permis de passer un joyeux moment pour le plus grand plaisir de tous.



VŒUX DU MAIRE

Samedi 13 janvier

Une affluence remarquable lors de ces vœux salle Jean Sarment. Un beau moment de rencontre et de partage. Merci aux Parminois de s'être déplacés si nombreux.

La cérémonie des vœux est l'occasion pour vos élus de rappeler les faits marquants des mois passés et de vous présenter nos projets pour cette nouvelle année et les suivantes. C'est aussi et surtout un moment unique de convivialité au sein de notre commune.

THÉÂTRE



Bravo à la compagnie "Les fous de la rampe" pour la pièce de théâtre qu'ils nous ont présentée samedi 27 janvier.

Un format original mêlant Georges Courteline et Sacha Guitry, entrecoupé de plages musicales, sur une création et une mise en scène dynamique et pleine d'humour sous la direction de Francine Bourgoin.

Un agréable spectacle servi par 9 comédiens de talent, heureux de partager leur passion du théâtre avec leur public... Public enchanté du bon moment qu'il a passé.

EXPOSITION PLAYMOBIL®



Une très belle affluence ce samedi pour cette première exposition Playmobil® organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Parmain et inaugurée par Renée Bou Anich sa vice-présidente.

Vous étiez plus de 2000, ce week-end, venus de Parmain, du Val-d'Oise, des départements limitrophes et même du Nord de la France.

En flânant dans les allées de la salle Jean Sarment, petits et grands ont pu s'attarder sur les nombreuses scènes exposées sur le thème de l'histoire : les dinosaures, la préhistoire, les mousquetaires, la cité médiévale, le

chantier de la cathédrale, les jardins à la française, belle époque et bien d'autres encore ... en tout plus de 25 scènes !

Un grand merci à tous les bénévoles et à Dominique Béthune, collectionneur de Playmobil® et organisateur d'évènements.



CARNAVAL

Samedi 9 mars



*La pluie a bien essayé
D'empêcher le défilé
Mais sans y arriver
Et Carnaval est passé !*



Vous étiez nombreux à venir défilé dans les rues de Parmain derrière ces superbes chars et à assister à l'embrasement de Monsieur Carnaval.

CITY PARK



Le projet lancé par la commission des sports pour un coût de 54 776 € TTC a vu le jour le vendredi 2 février 2024.

Entre l'idée de créer un terrain multisports et sa mise en œuvre, les étapes ont été complexes notamment pour trouver les budgets auprès des différents partenaires institutionnels.

L'Agence Nationale du Sport et le Conseil départemental ont subventionné ce programme à hauteur respective de 48,2 % et de 25 % du prix HT.

Il aura fallu attendre plus d'un an et finalement le projet est arrivé à terme.

La plateforme existante, derrière le gymnase, a été réaménagée pour le « multisports » : foot, basket, handball, badminton, etc.

Un lieu où les jeunes pendant leur temps libre ont vite pris l'habitude de retrouver leurs copains.

Cet espace en libre-service est le vôtre, prenez-en soin !

Philippe Touzalin, adjoint chargé des Sports - Équipements sportifs - Tissu associatif

CULTUREL

Du 11 novembre au 3 décembre 2023 s'est tenue salle Louis Lemaire une exposition sur le thème « **Grands écrivains français du 19ème siècle dans la littérature enfantine** » au sein de laquelle étaient scénographiés des espaces dédiés aux Misérables de Victor Hugo, à la Comtesse de Ségur, Alphonse Daudet, Jules Verne et George Sand, grâce à la participation de : **Cécile Baudoncourt** (peintre et graveur parmoise), Brigitte Dusserre (plasticienne et graveur) **Marianne Le Vexier** (peintre, graveur et sculpteur adamoise), les enfants de nos accueils de loisirs qui ont créé les remarquables décors de la salle « 20 000 lieues sous les mers », et l'historien, écrivain et collectionneur **Gérard Lachaux** (Histoire et découverte) qui a fourni une grande part des livres (éditions originales) et objets d'époque et a mis en scène les espaces de Victor Hugo et Alphonse Daudet.



Gérard Lachaux nous a quittés début décembre. Ce fut son ultime collaboration à nos événements culturels auxquels il participait toujours avec enthousiasme, bonne humeur et professionnalisme. C'est grâce à lui que nous avons pu monter beaucoup de belles expositions didactiques comme « Vive l'école » ou « La guerre de 1870 ». Cet homme humble et modeste, diplômé en Arts Graphiques de l'école Corvisart avait la vocation et la passion de transmettre l'Histoire aux jeunes générations.



Nous avons pu également assister à une passionnante conférence offerte par l'association Lélia de l'Isle-Adam sur George Sand, animée par sa présidente Véronique Freund-Dorison et l'écrivain Liam Esper.

Je tiens à remercier aussi Dominique qui nous a prêté des livres anciens de la Comtesse de Ségur, tirés de sa collection personnelle, et Valérie qui a fourni des meubles et objets de famille, d'époque Napoléon III, pour l'espace réservé à George Sand.



FUTURS ÉVÉNEMENTS CULTURELS :

Salon de l'Artisanat, du Goût et des Saveurs



Les Affaires Culturelles en partenariat avec le Développement économique et l'Artisanat organisent pour le grand plaisir de tous, **leur troisième Salon de l'Artisanat, du Goût, des Saveurs et de l'Horticulture, les 27 et 28 avril** place de la mairie. Une quarantaine d'exposants vous accueilleront, artisans d'art, artisans et stands gourmands. Animations, démonstrations et ateliers d'initiation vous seront proposés.

Restauration sur place.

Philippe Desry
délégué au Développement économique - Commerce - Artisanat

Martine Desry
Adjointe aux Affaires Culturelles



Exposition Mermoz

Du 25 mai au 2 juin, l'association Mémoire de Mermoz présentera salle Louis Lemaire une exposition sur l'aviateur Jean Mermoz avec film et conférence.

Exposition du peintre Gérard Besset

Gérard Besset, artiste peintre parmoinois, exposera **du 22 juin au 7 juillet**, salle Louis Lemaire, un ensemble de dessins et peintures et... des « fouillis d'atelier ».

Philippe Raimbault, écrivain et éditeur sera présent pour une animation peinture/littérature avec l'artiste.

www.gerardbesset.com

Martine Desry,
Adjointe chargée des Affaires Culturelles



ACAP

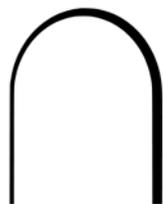
Fort de son expérience l'année dernière, l'ACAP, l'Association des Commerçants et Artisans de Parmain, a renouvelé avec succès sa grande tombola de Noël, offrant ainsi près d'une quarantaine de lots, d'une valeur de plus de 3 200 € à ses clients. C'est avec un grand plaisir que ces lots ont été distribués lors du marché de Noël de Parmain et nul doute que cette opération sera reconduite cette année.

COMMERCE ET ARTISANAT

L'ACAP vous remercie tous pour votre fidélité et vous donne rendez-vous auprès de vos commerçants et artisans pour profiter de leurs conseils ainsi que des offres et opérations commerciales qui vous seront proposées tout au long de l'année.

ACAP

Maison d'hôtes



Lomalia
maison d'hôtes

Lomalia, une maison d'hôtes située au 71 rue du Maréchal Foch, donne une nouvelle vie à la première école des garçons de la ville.

Bâtisse remarquable de 1872 chargée d'histoire, elle y accueille des hôtes pour une parenthèse remplie de douceur où prendre le temps est de mise.

La maison propose deux chambres avec une entrée indépendante. Chacune d'elle dispose d'un espace extérieur avec un petit salon privé aménagé aux beaux jours. Les hôtes peuvent également profiter du jardin arboré, à l'abri de tous les regards.

Les petits-déjeuners, servis dans l'ancienne salle de classe, privilégient des produits locaux et maison.

Inévitablement une partie du bonheur est ici !

À très vite !



Lomalia : 71 rue du Maréchal Foch - 95620 PARMAIN

Téléphone : 06 69 12 81 46

Email : contact@lomalia.fr - Site : <https://lomalia.fr/>



Ludivine Chauvin Bien-être

Coach bien-être et nutrition depuis 2021, j'ai suivi une formation pour devenir naturopathe, relaxologue et réflexologue. Je m'inspire de la massothérapie qui existe au Canada.

La massothérapie se veut la version moderne et structurée de la thérapie par le toucher qui a toujours été pratiquée à travers le monde.

Vous trouverez sur mon site Internet toutes les informations concernant mon activité. (Toutes les séances, qui suis-je, mes certificats, mes tarifs, etc. ...).

Horaires :

Du lundi au vendredi de 14h à 19h

Les samedis de 10h à 18h

Ludivine Chauvin Bien-être

25 rue de Ronquerolles - 95620 Parmain

Tel : 06 14 35 96 99

Email : ludivinechauvinbienetre@gmail.com

Site Internet :

<https://ludivinechauvin-bienetre.com>

Facebook : <https://facebook.com/profile.php?id=61553702933781>

Instagram : <https://instagram.com/ludivinechauvinbienetreflexo/>



Centre Expert

Le Centre Expert situé au 13 chemin de la Justice, accueille enfants, ados, adultes et seniors. Notre équipe regroupe l'expertise d'une psychologue/sexothérapeute, de deux neuropsychologues, d'une psychologue clinicienne, d'un ostéopathe et d'une hypnothérapeute.

Notre approche interculturelle nous permet d'accueillir toute personne dans son individualité avec ouverture et bienveillance.

Notre démarche holistique et intégrative permet une prise en charge globale des patients.

Nous proposons des bilans neuropsychologiques, des remédiations cognitives, des thérapies humanistes, TCC, EMDR, hypnose, sexothérapie, ostéopathie...

Le Centre Expert est spécialisé dans les prises en charge des psychotraumatismes notamment des violences sexuelles.

Consultez les profils de l'équipe sur ceps.fr

Centre Expert

13 Chemin de la Justice - 95620 Parmain

07.81.92.37.86



Atelier galerie AMMA

Agata Frydrych est graphiste et illustratrice, plasticienne diplômée de l'école des beaux-arts de Lyon en 2009.

Marie Déhé est photographe. Autodidacte, elle a commencé par photographier son environnement intime et familial.

Toutes deux souhaitent réunir leurs pratiques au sein d'un « atelier galerie », et ainsi participer à la vie culturelle du quartier.

Le local 6 rue Guichard est tout à fait propice à leur projet.

Pour rencontrer et échanger avec les habitants, elles proposeront plusieurs ateliers autour de la photo, du dessin et de l'édition, pour un jeune public.

Agata Frydrych
07 81 76 96 91
frydrych.agata@gmail.com
Web : agatafrydrych.com
Instagram : @agatafrydrych

Marie Déhé
06 63 36 92 15
marie@mariedehe.com
Web : mariedehe.com
Instagram : @mariedehe

ATELIER GALERIE AMMA

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

MUAY THAÏ BOXING PARMAIN

Le Muay Thaï Boxing Parmain est sur tous les fronts depuis le début de la saison avec de belles victoires et de jolis titres remportés.

En début d'année le club remporte :

- un titre de champion d'Europe de Muay Thaï AFSO en Allemagne,
- une coupe de France AFMT,
- un "European tour" 100% féminin.

Le club compte aussi une championne et un vice-champion d'Île-de-France qualifiés pour les championnats de France en mai.

Le club a participé aux plus grandes organisations françaises de Muay Thaï. Bravo à tous nos boxeurs pour leurs prestations qui prouvent la bonne réputation du club.

Encore de nombreux événements à venir pour finir cette saison en beauté, dont un stage de perfectionnement en Thaïlande avec 8 boxeurs du club afin de bien préparer les prochaines échéances.

Horaires :

Lundi 17h/18h (éducatif)
18h/20h (ados, adultes)
Jeudi 18h/20h (ados, adultes)
Samedi 18h/20h (ados, adultes)

Contact : Alexis Patin : 0648361587
Facebook : Muay Thaï Boxing Parmain





AREJ

Du 29 septembre au 8 octobre 2023, c'était notre rendez-vous annuel à la salle Louis Lemaire pour notre exposition. Cette année, sur le thème « Mouvements », les artistes ont entouré notre invité d'honneur, Nello Sdrubolini.

Comme toujours, un vernissage où le buffet a comblé les nombreux visiteurs.



Sous le soleil, l'ensemble QIJ (Quelques Instants Jazzy), habitué de notre exposition, nous a enchantés jusqu'au bout de l'après-midi.



Nous avons eu le plaisir d'accueillir notre député Guillaume Vuilletet.



Une trentaine d'artistes ont exposé pour le plaisir des yeux. Et comme toujours de nombreux visiteurs.



L'école Louise de Bettignies est venue en masse. L'artiste parmoise Agata Preyzner leur a servi de guide.



Et cette année, des résidents d'une maison de retraite de Presles sont venus avec leur animatrice. Une première pour nous que nous espérons renouveler cette année tant leur intérêt faisait plaisir à voir !



Comme chaque année, le public a pu voter pour désigner son tableau préféré. Et c'est un artiste parmoise Robert Rongier qui l'a emporté avec « Isha, tigresse de Sumatra ». Un habitué puisqu'en 2022, il avait déjà été primé avec son « Yala, léopard des neiges ».

En 2024, il n'y aura pas de thème pour notre exposition qui se tiendra du 27 septembre au 6 octobre. L'invitée d'honneur sera Agata Preyzner. Et nous célébrerons les 25 ans de notre association !



Le dimanche 26 novembre à 16h, concert d'ESPRIT GOSPEL. L'église Saint Denis de Joy-le-Comte était comble pour écouter le chœur dirigé avec enthousiasme par Jacky Weber !

L'église sera ouverte à la visite les 7 avril, 5 mai et 2 juin de 15h à 18h

Pour la soutenir dans ses actions vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15 €) en vous adressant au siège de l'association.

Notre site Internet : <http://arej.fr> est régulièrement mis à jour.

Contact :

Dominique Mourget
AREJ, 24 rue du Moulin - 95620 Parmain
Tél. : 01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50
arej2@wanadoo.fr



Le Club Parminois du Temps des Loisirs (CPTL) a pour principal objectif de rompre l'isolement des personnes

retraitées.

Il offre l'énorme avantage d'offrir aux seniors des opportunités de rencontres, de créer des liens amicaux et de ne plus se sentir seul.

Le club donne la possibilité de se réunir, de discuter, de se distraire, d'échanger ses expériences, de s'aider mutuellement, voire de se lier d'amitié.

Les liens vont se tisser à l'occasion d'activités diverses comme les jeux (Scrabble, cartes...), les rencontres de pétanque, les séances d'informatique, les balades pédestres. Des sorties sont organisées au théâtre, musées, châteaux, lieux culturels.

Cette année, le club vous proposera les sorties suivantes :

- La visite du musée du Trésor de l'hôtel Dieu et le spectacle des aigles à Château-Thierry en avril.
- Les hortillonnages et la visite du Musée Jules Verne à Amiens en mai.

- La visite du Château de Villarceaux et du musée de Guiry-en-Vexin en juin.

Toutes les sorties sont accompagnées de repas au restaurant.

D'autres projets de sorties sont en cours de réalisation.

Si vous désirez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter :

Présidente : Nicole Dodrelle

Tél : 06 80 40 80 66

Courriel : cptl.president@laposte.net



CPCLC

Le CPCLC (Comité Parminois de Coordination de Loisirs et de Culture) est une association regroupant tout un éventail de disciplines (près de trente activités différentes) au service des Parminoises et Parminois de tous âges.

Plus de 2300 heures d'activités y sont dispensées annuellement : relaxation, sophrologie, arts plastiques, arts martiaux (judo, yoseikan, wing- chun), self défense, danse (orientale, classique, country, jazz, zumba), gymnastique, pilates, fitness, basket, marche, yoga, Qi Qong, badminton, audio-visuel, couture et plein d'autres disciplines.

Notre association, qui regroupe plus de 600 adhérents, en très grande majorité des habitants de notre belle commune de Parmain, fêtera en juillet prochain ses 45 ans d'existence.



En 2024, le CPCLC, fort d'un excellent partenariat avec la mairie de Parmain, se renouvelle dans son fonctionnement ainsi que dans sa communication. Ceci afin d'encore mieux servir les habitants de notre commune tout en gardant cette ambiance professionnelle et familiale si chère à nos yeux.

Nous préparons dès maintenant l'année prochaine, avec dans les tiroirs, d'autres disciplines comme une école de musique ou des cours (piano, chant, guitare) qui, nous l'espérons, pourront voir le jour.



Une activité vous manque ? Vous souhaitez partager avec nous des idées ? Contactez-nous : cpclc@wanadoo.fr.

À très bientôt,

*Antoine Henocq
Président du CPCLC*

C'est en 2006 que Sylvie Aubert a pris la présidence du Comité Parminois de Coordination des Loisirs et de la Culture (CPCLC).

Tout au long de ces années, Sylvie a su redynamiser l'association en créant de nombreuses activités qui ont bien sûr attiré de nouveaux adhérents. Ils étaient plus de 700 avant la crise sanitaire.

C'est à son initiative que le préfabriqué (qui ne correspondait plus aux normes de sécurité) a été remplacé par un bâtiment en dur de 120 m², comprenant notamment une grande salle d'activités. Le hall d'accueil et les "anciens" locaux ont aussi été rénovés.

Après toutes ces années au service de l'association, Sylvie a donc décidé de quitter ses fonctions fin 2023 ... "Place aux jeunes" dit-elle ! Nous la remercions pour son investissement.

Monsieur Henocq, adhérent depuis plus de 10 ans et trésorier au sein de l'association, lui succède. Nous lui souhaitons pleine réussite dans la réalisation de ses projets.

*Philippe Touzalin, adjoint chargé des
Sports - Équipements sportifs - Tissu associatif*

CHŒURS DE LA VALLÉE DU SAUSSERON



1993 - 2023 : 30 ans de chanson

Créés en 1993 à Parmain par Jean-Claude Chopin, les Chœurs de la vallée du Sausseron se sont vite étoffés en s'implantant également à Méry-sur-Oise, offrant ainsi au plus grand nombre le plaisir de chanter sans posséder de connaissances particulières.

Voilà 30 ans qui sont passés sans prendre une ride. La succession de 6 chefs de chœur, prouve que le groupe de choristes est sympathique, et ils ont tous enrichi le répertoire de la chorale.

Jean-Claude Chopin, le fondateur, a transmis les classiques du Mouvement et des Editions A Cœur Joie. Puis Okkie, Christine, Sandrine et Jeanne ont apporté leur touche personnelle.

Et enfin, Mathieu Mouhous, notre chef actuel, plein de patience à notre égard, nous proposant un répertoire varié allant de

la renaissance à des morceaux plus « jazzy » en passant par des répertoires classiques, du baroque au romantique, des chants traditionnels ou du gospel. A chaque concert, il nous communique son énergie par sa direction de chœur et dispense sans relâche conseils de tenue pour donner le meilleur de soi et explications détaillées des partitions pour les plus aguerris d'entre nous.

30 ans qui ont vu tant de choristes, de tous âges et de tous milieux, unanimes sur le bonheur éprouvé à chanter à plusieurs voix, dithyrambiques sur les sensations de plénitude à l'écoute de beaux accords acquis au fil de répétitions et d'un peu de travail personnel. Certains sont là depuis la première heure, toujours aussi motivés, ravis d'accueillir toute nouvelle recrue, de voir la famille s'agrandir et tristes au départ de l'un d'entre eux... 30 ans et toujours la même vigueur, le même plaisir. Alors, venez poursuivre la route avec nous, c'est le mercredi soir (*) !

(*) Répétitions les mercredis soirs de 20h30 à 22h30 en alternance à Parmain et Méry-sur-Oise, possibilité de séances d'essais

Prochain concert :

- Le vendredi 21 juin en soirée à l'église de Méry-sur-Oise avec l'ensemble Plena Vocce et l'orchestre de l'école de musique de Méry-sur-Oise.

Votre contact parminois : Pascale : 06.61.99.17.71



LA LECHE LEAGUE

Le groupe LLL Vexin Allaitement propose des rencontres mensuelles à Parmain pour échanger autour de l'allaitement et du maternage. Tous les parents et futurs parents sont les bienvenus.

Prochaines réunions les samedis 13 avril, 11 mai et 15 juin.

Pour s'inscrire, contacter Sophie : 06 76 99 16 27, sophie_bourriaud@hotmail.com

Notre site regorge d'informations sur l'allaitement. <https://www.lllfrance.org/>

NOUVELLES ASSOCIATIONS

MÉDIATION ET ÉDITION MULTIMÉDIA

Président : Sébastien Siraudeau

1 ter rue de Persan

Objet : l'association a pour but désintéressé d'initier, structurer, accompagner, publier, transmettre et diffuser des initiatives, projets créatifs, médias, œuvres, ouvrages, livres, objets, événements c'est-à-dire de produire et porter à la connaissance du public des œuvres, créations de l'esprit, créations artisanales ou artistiques, textes, images fixes et animées, graphiques, visuelles, virtuelles, sonores, individuelles, collectives, collaboratives et /ou participatives sans que cette liste soit limitative.

MC MUSIC

Président : David Mari

11 rue Couperie

Objet : cette association a pour objet la promotion du groupe de musique « crazy mama » et la diffusion de leur musique (concerts, enregistrement, publicité, diffusion ou tout autre activité en rapport avec ces orchestres...) sans limitation de durée.

TRI-OR

LE TRI DES BIODECHETS SE GÉNÉRALISE EN 2024.

TRI-OR VOUS ACCOMPAGNERA POUR ADOPTER CETTE NOUVELLE HABITUDE EN DOUCEUR.

Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur le tri à la source des biodéchets dont on entend beaucoup parler depuis quelques semaines. On vous explique tout.

Commençons par la base... Que dit la réglementation ?

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) de février 2020 prévoit la mise en place généralisée du tri à la source des biodéchets en 2024. En d'autres termes, elle impose aux collectivités territoriales de proposer des solutions de tri à leurs habitants à partir du 1er janvier 2024.

Biodéchets : de quoi parle-t-on ? Pourquoi ce changement ?

Les biodéchets rassemblent les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, aliments non consommables et non consommés) et les déchets végétaux (tontes, feuilles, branches...). Ils représentent un peu plus de 30% de nos ordures ménagères, soit une centaine de kilos par an et par habitant.

Notre territoire a la particularité de disposer d'une usine de traitement des ordures ménagères par compostage. C'est la raison pour laquelle vous pouvez déposer vos petits déchets végétaux (tontes, feuilles et brindilles) avec vos ordures ménagères.

Vous êtes tout de même concernés par ce tri à la source, car la réglementation a pour objectif de séparer les biodéchets du reste des déchets ménagers et de favoriser leur « retour au sol ». Le compostage domestique est le mode de traitement des déchets alimentaires le plus favorable à l'environnement puisqu'il ne nécessite aucun transport ni aucune énergie.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer sur le territoire de TRI-OR ?



Le Syndicat TRI-OR a missionné un bureau d'études pour l'accompagner et il a constitué une commission qui a travaillé sur ce sujet complexe tout au long de l'année 2023.

La feuille de route de la mise en place du tri à la source des biodéchets a été présentée et approuvée lors du comité syndical du 12 décembre dernier. L'objectif, au terme des quatre années de déploiement du projet, est de réduire de moitié la part des biodéchets présents dans les ordures ménagères.



La solution retenue sera donc déployée de manière progressive sur cette période et elle sera adaptée aux différents types d'habitats de notre territoire :

- Dans un premier temps, les foyers habitant en pavillon avec jardin sont invités à faire du compostage individuel. Le syndicat continuera donc à proposer des composteurs.

- Au cours du second semestre 2024, le projet ciblera une population plus large :

- Il sera proposé aux habitants des petits immeubles et résidences de faire du compostage partagé. Ces composteurs partagés seront installés dans les petits collectifs qui seront volontaires pour les gérer.

- Les habitants des immeubles et des maisons de ville pourront déposer leurs déchets alimentaires dans des points d'apport sous forme d'abris-bacs. Une expérimentation sera menée dans un premier temps sur une trentaine de points. Cette solution sera étendue à l'ensemble du territoire au cours des trois années suivantes, en fonction des résultats obtenus dans les zones pilotes.

Le syndicat soutiendra et accompagnera les communes volontaires qui souhaitent développer le tri des déchets alimentaires dans leurs cantines scolaires.

Enfin, des ateliers de broyage seront organisés dans les communes. Les habitants pourront venir avec leurs branches et repartir, s'ils le souhaitent, avec du broyat qu'ils pourront utiliser chez eux.

Où seront traités les biodéchets de notre territoire ?

Les prestataires susceptibles de traiter les biodéchets qui seront collectés en abris-bacs et dans les écoles les traitent de deux manières : soit en plateforme de compostage, ce qui revient à faire du compostage comme chez soi, mais à grande échelle ; soit par méthanisation, processus industriel qui consiste à dégrader les déchets organiques tout en produisant de l'énergie sous forme de biogaz.

Le syndicat TRI-OR vous informera progressivement des différentes étapes de mise en place de ce tri à la source par ses outils de communication habituels : site Internet, compte Instagram, documents en boîtes aux lettres, affichage dans les mairies...

ÉCRIVAIN PARMINOIS



Yann Berruyer, après des études de lettres, occupe actuellement le poste de responsable pédagogique dans une auto-école de Parmain.

Les mots sont son fil rouge. Il aime partager et transmettre et a récemment publié un livre

"Conseil de famille".

Ce livre est disponible sur les sites Librinova (librinova.com/librairie/yann-berruyer/conseil-de-famille-1), Amazon, Fnac et Cultura. Une version numérique est également accessible sur toutes les librairies en ligne.

Extrait de son livre :

"Mathias va mal. Très mal. Mathias est en crise. Depuis sa grange en Auvergne, il voit des ennemis partout, en veut au monde entier, annonce d'ailleurs sa fin. Il aurait tellement à lui

dire, pourtant, au monde... Il en veut surtout à sa famille, qu'il déteste et bombarde de messages accusateurs. Celle-ci s'émeut, hésite, s'inquiète. Peu à peu se rassemble. Doit-on lui répondre ? Et comment ? Peut-on apaiser cette colère folle qui n'augure rien de bon ? Un Conseil de famille est mis en place."

Ce "Conseil de famille", émouvant, dépasse le cadre d'une simple péripétie familiale, et pourrait bien "parler" à beaucoup, qu'ils soient confrontés ou non à la folie d'un proche.

Yann Berruyer
Courriel : y.berruyer@free.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 9 JUIN 2024

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes.

Pour voter dimanche 9 juin, il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales. Les demandes d'inscription peuvent être soumises en ligne, en mairie ou par courrier à tout moment de l'année.

Dates limites d'inscription pour ces élections :

- le 1^{er} mai 2024 à minuit en ligne,
- le 3 mai 2024 en vous rendant dans votre mairie.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service élection : 01 34 08 95 83



ATTENTION SOYEZ VIGILANTS

Vous avez reçu récemment dans votre boîte aux lettres un prospectus identique au modèle suivant, souvent avec les couleurs du drapeau français et le nom de la ville de PARMAIN !!!

Une petite liste qui reste accrochée sur notre réfrigérateur sur laquelle figurent les téléphones de la mairie, de la police, du Samu ou du centre antipoison, etc. ... Parmi ces numéros, sont nichés les contacts d'un électricien ou plombier qui sont prêts pour intervenir en cas d'urgence.

Les personnes qui reçoivent ce genre d'information dans leur boîte aux lettres croient

à tort que le plombier, le serrurier ou le vitrier inscrits dessus sont agréés par la mairie, ou l'administration C'EST FAUX, comme indiqué en tout petit et donc presque illisible "Cette plaquette n'a aucun lien avec de quelconques services ou administrations officiels".

En cas de besoin d'une d'intervention d'urgence, privilégiez votre dépanneur habituel, ou un dépanneur local, vous trouverez son nom et numéro de téléphone sur le site ou guide pratique de la mairie.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue

- Le 3 novembre 2023 Livaï Karst
- Le 28 novembre 2023 Imane Ali
- Le 10 décembre 2023 Léon Griset
- Le 8 janvier 2024 Ninon Dehu Zordan
- Le 12 janvier 2024 Isalys Chabni
- Le 14 janvier 2024 Loane Robert Garrido
- Le 18 janvier 2024 Helona Mbeg
- Le 25 janvier 2024 Alba Grasso
- Le 4 février 2024 Elyana Alger Meirim
- Le 8 février 2024 Charlie Tougnon

MARIAGES

Félicitations

- Le 24 février 2024 Jérôme Bretin et Marale Hashemi

DÉCÈS

Condoléances aux familles

- Le 13 novembre 2023 Elise Di Tomaso
- Le 17 novembre 2023 Michel Sem
- Le 21 novembre 2023 Antoinette Ulrich veuve Roy
- Le 1er décembre 2023 Carmen Andres
- Le 27 décembre 2023 Pierre Druel
- Le 27 décembre 2023 Nicole Quignon
- Le 25 décembre 2023 Marie-Louise Terrisse veuve Coulet
- Le 4 janvier 2024 Mauricette Guillotin veuve Quéru
- Le 13 janvier 2024 Jeanne Reby veuve Gontier
- Le 17 janvier 2024 Harkat Nacer-Eddine
- Le 7 février 2024 Cécile Denizot veuve Grandemange

Ils nous ont quittés



C'est avec une grande tristesse que la municipalité a appris le décès de la doyenne des Parminois à quelques jours de ses 103 ans. Madame Cécile Grandemange, née Denizot s'est en effet éteinte dans son sommeil le 7 février dernier.

D'origine savoyarde, elle était née à Paris et habitait Parmain depuis près de 60 ans. Après avoir travaillé chez un couturier, elle a poursuivi son activité de première main chez Dior pendant de longues années. Le goût de la lecture et de l'actualité quotidienne notamment lui ont permis de conserver jusqu'au bout un esprit très vif.



Pierre Druel nous a quittés en décembre 2023, il était âgé de 85 ans.

Ce passionné de mécanique et de voitures anciennes a présidé durant de nombreuses années l'association Parmain Classic qu'il a d'ailleurs créée.

Nous lui devons également le célèbre rassemblement annuel de voitures anciennes.

C'est dans son garage, transformé en atelier, qu'il a préparé la 2CV avec laquelle il a participé au raid Paris Pékin 2007... un vrai aventurier.

Groupe d'élu(es) de l'opposition Parmain/Jouy-le-Comte l'expérience à vos côtés

À l'heure de la rédaction de cette tribune, l'enquête publique pour le PLU est en cours. Nous espérons que les parminoises se seront rendus nombreux en mairie afin de faire entendre leur voix. Toutefois, s'ils ont été informés de la tenue de cette enquête !

En effet, alors nous recevons dans nos boîtes à lettres des flyers pour tout ce qui se passe dans la ville, là, curieusement, alors que le PLU engage notre ville pour de nombreuses années, aucune information ne nous est parvenue dans nos boîtes à lettres. Seules des affiches dans les tableaux municipaux, une annonce sur le site internet de la ville et une publication sur le FB de Parmain ont informé les citoyens de notre ville de la tenue de cette enquête pendant le mois de février (dont deux semaines de vacances par ailleurs). Doit-on y voir une volonté de faire « les choses en catimini » ? Ou bien est-ce par mesure d'économie ???

Les parminoises jugeront. 2026 s'approche à grand pas.

Nous allons bientôt examiner le budget 2024 de notre ville. Espérons que les investissements seront au programme car depuis 2020, c'est bien maigre ...

Beaucoup de com et peu de réalisations.

L'équipe « Pour Parmain-Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés » reste à votre service et à votre écoute.

dmourget@orange.fr

fvezard@yahoo.fr

Parmain plus Vous

Ah, la campagne électorale, ses promesses... Créer du lien intergénérationnel, développer le tissu associatif, doter la ville d'un véritable lieu, voire d'un tiers-lieu, permettant à tout à chacun de s'investir pour la ville, ses habitants... Il était temps, alors, de faire assaut de générosité !

Et puis, bientôt quatre ans après... Toujours pas le moindre local digne de ce nom pour accueillir les associations parminoises, rien de mis en place pour aider les jeunes sur leur temps libre, pour permettre aux générations de se rencontrer. Quand un bâtiment se libère, comme l'ancien bureau de poste, il n'est pas consacré à l'associatif.

Le vivre-ensemble ? La multiplication des caméras de vidéosurveillance et grande nouveauté, l'armement de la police municipale. En armes létales. Des Glock 17, pour être plus précis, pistolets semi-automatiques, mortels. Des armes à feu mortelles équipent dorénavant la police municipale de Parmain. Qu'on se le dise et qu'on le dise autour de nous, la communication municipale sur ce fait n'ayant pas été tonitruante. Inutile de dire qu'il n'y a eu qu'un seul vote « contre » en commission « sécurité »...

D'un côté le statu quo sur l'associatif, de l'autre l'armement de la police municipale et la multiplication de la vidéosurveillance... Voilà des choix qui font peur et qui inquiètent.

Vous souhaitant malgré tout un beau printemps,

Pour « Parmain plus Vous »
Sébastien Guérineau

La majorité municipale

Trouver un logement en location pour les Parminoises, est un véritable casse-tête. Le nombre actuel de demandes reçues en mairie est d'environ 70 pour les Parminoises qui souhaitent rester vivre sur notre territoire et de 30 pour ceux qui, ayant quitté notre ville, souhaitent y revenir vivre. Soit une centaine en tout.

Malheureusement, les projets de logements sociaux font systématiquement l'objet de recours (Cf projet du Hêtre pourpre page 6) ; recours qui créent mécaniquement un manque de logements disponibles et un retard par rapport aux obligations légales. Retard sanctionné par l'État qui inflige alors de lourdes pénalités financières à la ville.

Dans chaque programme, l'État s'octroie 30% des attributions de logements en vertu des dispositions de l'article 441-5 du Code de la construction et de l'habitat. Le(s) financeur(s) se réserve(nt) le reste.

Mais que fait la municipalité pour aider nos concitoyens à rester avec nous ?

La ville essaie de constituer son propre quota d'attribution via deux moyens :

- se porter garante de l'emprunt de l'opération, ce qui permet d'obtenir 20 % du nombre de logement si, bien entendu, la garantie couvre 100 % de l'emprunt.
- accorder des subventions au bailleur en contrepartie de logements additionnels.

Effet secondaire positif : le montant de ces subventions est déduit du montant des pénalités annuelles dues à l'État.

Hélas, à ce jour, l'ensemble des projets étant attaqués, la ville n'a plus d'option et doit verser à l'État près de 56 000 € de pénalité faute de construction. L'opposition méthodique contre les projets coûte donc cher à la collectivité financièrement mais tout autant sur le plan humain. À plus long terme, entraver l'application de la Loi par une guérilla juridique, c'est aussi accepter de céder notre urbanisme aux mains de l'État, à la plus grande joie des promoteurs...

« Celles et ceux qui systématiquement font des recours (particuliers ou associations) sur TOUS les projets ou permis de construire de logements sociaux, doivent prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis des Parminoises. » Roland Guichard, ancien maire de Parmain (avril 2018).

AGENDA

MARS

Dimanche 17 mars
Journée de la propreté

Dimanche 24 mars
Tournoi de badminton – Gymnase Alain Colas – sur inscription

Dimanche 31 mars
Chasse aux œufs - Parc de la mairie pour les enfants parminoïis

AVRIL

Judi 4 avril
Conseil municipal à 19h15 salle Louis Lemaire

Samedi 6 avril
Rencontre de quartier Centre/Port de Jouy

Dimanche 7 avril
Visite de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

Samedi 13 avril
Parmain sous les étoiles – Salle Jean Sarment et stade Jacques Hunault (au niveau du club house foot) - entrée libre

Samedi 27 et dimanche 28 avril
Salon de l'artisanat, du goût et des saveurs

Dimanche 28 avril
Compétition VTT



MAI

Dimanche 5 mai
Visite de l'église Saint Denis de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

Lundi 8 mai
Commémoration de la Victoire 1945
Square des anciens Combattants - Place Georges Clemenceau

Du 13 au 18 mai
Atelier peinture décorative – Salle Louis Lemaire

Vendredi 17 mai
Remise des récompenses aux sportifs des clubs parminoïis

Samedi 25 mai
Rencontre de quartier secteur Val d'Oise

Du 25 mai au 2 juin
Exposition Mermoz – salle Louis Lemaire

Dimanche 26 mai
Parmain en fête

Vendredi 31 mai
Fête des voisins

JUIN

Samedi 1^{er} juin
• **Remise des récompenses aux élèves de CM2**
Cour de la mairie
• **Olympiades Intercommunales badminton** gymnase Alain Colas

Dimanche 2 juin
• **Olympiades Intercommunales** (épreuves finales à l'Isle-Adam)
• **Visite de l'église Saint Denis** de Jouy-le-Comte à Parmain de 15h à 18h, organisée par l'AREJ

Dimanche 9 juin
Élections Européennes

Vendredi 14 juin
Retransmission du match d'ouverture UEFA Euro 2024 - Salle Jean Sarment

Samedi 15 juin
Manifestation pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement de juin 1944

Judi 20 juin
Ferme des 5 frères en Normandie, sortie pour les seniors organisée par le CCAS

Du 22 juin au 7 juillet
Exposition Gérard Besset – salle Louis Lemaire

Mardi 18 juin
Commémoration Appel du 18 juin 1940

Les 20 et 21 juin
Journées inter-degrés CM2/6^{ème}

Vendredi 21 juin
Fête de la musique place de la mairie

Samedi 29 juin
Concours de pétanque